

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abeba, ÉTHIOPIE, B.P 3243 Téléphone: +251-11- 5517700 Fax: +251-11- 551 7844
Site officiel : www.au.int

Original : Français

Appel à communications

11^{ÈME} FORUM DE LA CUADI

Thème:

**« *Droit international, réforme de l'OMC et
implémentation de la ZLECAf* »**

Lieu:

Siège de l'Union africaine, Addis-Abeba (Éthiopie)

Date : 22 et 23 mai 2025

Par

**Prof. Alain Didier OLINGA (Président du Forum)
Prof. Samia BOUROUBA (Rapporteure du Forum)**

1. La Commission de l'Union africaine sur le droit international (CUADI), organe consultatif de l'Union africaine (UA) sur le droit international, soutient les objectifs et les principes fondamentaux de l'Organisation. Elle se consacre notamment à la défense des intérêts du continent africain sur le plan international en contribuant à la codification et au développement progressif du droit international.
2. Afin de bien réaliser ses buts et objectifs, la CUADI organise une série de programmes et d'activités, tel que le forum, qui se tient chaque année et sert de plateforme de discussion et d'engagement sur des questions d'intérêt pour l'Afrique, vues à travers le prisme du droit international et du droit de l'UA.
3. La CUADI, conformément à la décision prise par la Plénière au cours de sa 24^{ème} session ordinaire, tenue en mai 2024, poursuivra sa longue tradition de se tenir au courant des développements contemporains du droit international lors de son forum annuel. A cet égard, le 11^{ème} Forum, aura lieu les 22 et 23 mai 2025 à Addis-Abeba (Éthiopie) autour du thème : « **Droit international, réforme de l'OMC et implémentation de la ZLECAf** ». Néanmoins pour pallier les cas de force majeure, une participation en ligne des panélistes et des autres participants est envisagée.
4. La CUADI invite les universitaires et les chercheurs en Droit du commerce international, les négociateurs nationaux des politiques commerciales, les acteurs de la ZLECAf, les responsables des politiques commerciales des Communautés économiques régionales, les responsables des questions juridiques et commerciales de l'UA, les praticiens et les autres parties intéressées à contribuer au 11^{ème} Forum de la CUADI.
5. Les contributions peuvent couvrir, entre autres, les domaines suivants :
 - i. La coexistence des régimes commerciaux de la ZLECAF et des CERs avec le droit de l'OMC : cohérence ou conflictualité ?
 - ii. Propriété intellectuelle, savoirs traditionnels et ancestraux et commerce international ;
 - iii. Décider à l'OMC : le processus décisionnel est-il réformable ? Quel processus décisionnel légitime et efficace ?
 - iv. Conditionnalités environnementales, exigences de durabilité et commerce international ;
 - v. L'avenir de l'effectivité du principe du traitement spécial et différencié au profit des pays en développement ;
 - vi. Réforme de l'OMC et prise en compte du droit au développement des Etats africains ;
 - vii. Commerces illicites et commerces dangereux : criminalité, sécurité et commerce international ;
 - viii. Commerce des produits alimentaires, droit à l'alimentation et sécurité alimentaire en Afrique ;
 - ix. Commerce international et sécurité énergétique de l'Afrique ;
 - x. Santé et commerce international à l'ère post-Covid 19 ;
 - xi. Mesures de sauvegarde dans le cadre de l'OMC et de la ZLECAF ;

- xii. OMC, ZLECAF, protection des droits humains et inclusion des femmes et des jeunes dans le commerce ;
 - xiii. Protection des travailleurs et commerce international ;
 - xiv. Equité et efficacité du règlement des différends commerciaux à l'OMC et à la ZLECAF ;
 - xv. L'Afrique et la régulation du commerce électronique ;
 - xvi. Autres questions commerciales émergentes, nouvelles tendances et considérations d'ordre juridique.
6. Les propositions de communications, individuelles ou collectives, comprenant le titre et le résumé ne dépassant pas 300 mots, les noms, prénoms, qualités et institutions académiques ou professionnelles de l'auteur, y compris les coordonnées téléphoniques (numéro WhatsApp) et électroniques (adresse email), accompagnées d'un curriculum vitae d'une page, doivent être envoyées, **au plus tard le 15 mars 2025**, aux adresses suivantes :

M. Olatoundji Francis Adanlao, Juriste

Bureau du Conseiller juridique

Email : Adanloo@africa-union.org

Tel : + 251 (0)115 18 23 33

et

Mme Meseret FASSIL, Juriste associée

Bureau du Conseiller juridique

Email: MeseretF@africa-union.org

Tél: + 251 (0)115 18 23 28

Dans toutes les correspondances, veuillez copier :

Prof. Alain Didier OLINGA , Président du Forum

moeolinga@yahoo.fr

Prof. Samia BOUROUBA, Rapporteuse du Forum

sambourouba@yahoo.fr

7. A l'issue de l'examen de l'ensemble des soumissions, un email sera envoyé aux auteurs des communications sélectionnées, au plus tard le **25 mars 2025**. Les versions intégrales des communications ainsi retenues, et ne dépassant pas un maximum de vingt (20) pages en police 12, devront être envoyées aux mêmes adresses au plus tard le **1^{er} mai 2025** et feront l'objet d'une publication dans le Journal de la CUADI.
8. La CUADI prendra en charge les frais de voyage et de séjour des personnes dont les communications seront sélectionnées et qui auront soumis la version intégrale susmentionnée, conformément aux règles pertinentes de l'UA et dans la limite des ressources disponibles.